



N°2025_281

ARRETE MUNICIPAL

D'EXHUMATION

Monsieur François-Xavier CADART, Maire de la ville de SECLIN

Vu le décret n° 76-435 du 18 mai 1976 codifiant les textes relatifs aux opérations d'inhumation, d'exhumation, d'incinération et de transport de corps.

Vu la demande formulée le 30 avril 2025 par Monsieur BARNABEAU Curtis et Madame DUTILLEUL Sarah domiciliés à Phalempin (Nord), 21A rue du Docteur Eloi à l'effet d'exhumer le corps :

De Andrea BARNABEAU DUTILLEUL enfant né sans vie à Seclin le 7 septembre 2023 (caissette n°5/2023)

Inhumé dans l'Espace des Tout-Petits, au cimetière de Burgault pour être ré-inhumé au cimetière de Phalempin.

ARRETE

Article 1 :

Monsieur BARNABEAU Curtis et Madame DUTILLEUL Sarah domiciliés à Phalempin (Nord), sont autorisés à procéder à l'exhumation du corps :

De Andrea BARNABEAU DUTILLEUL enfant né sans vie à Seclin le 7 septembre 2023 (caissette n°5/2023)

Article 2 :

Cette opération aura lieu le **Jeudi 14 août 2025 à 13 heures 30** en présence des Pompes Funèbres MARCHAND à Seclin, mandataire de la famille et de Jean-François CLAUS, agent communal qui veilleront à l'exécution des mesures prescrites par le décret du 18 mai 1976 et la loi n°2015-177 du 16 février 2015.

Article 3 :

Monsieur le Maire de Seclin est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

L'arrêté sera notifié au demandeur en application de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Il peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou à compter de la réponse si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à SECLIN, le 11/08/2025



Pour le Maire empêché
1^{er} Adjoint

François-Xavier CADART

Christian BACLET

Maire de SECLIN

Conseiller départemental

Vice-président aux Sports et à la vie associative

